



TRANSACTIONS

« En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial »

Estimation offerte (Vente) dans le cadre d'un projet de mise en vente par nos soins :	000,00 euros TTC
Estimation payante (Vente) s'il n'y a pas de projet de mise en vente HORS SUCCESSION	150,00 euros TTC
Vacation horaire (majoration de 100 % entre 20h00 et 9h00 du matin) :	120,00 euros TTC

HONORAIRES SUR PRESTATIONS CONCERNANT LES TRANSACTION EN IMMOBILIER D'HABITATION

(Honoraires **TTC** à la charge du vendeur, exception faite pour les biens issus de succession où les honoraires sont à la charge de l'acquéreur à la demande du mandant)

Prix de vente au mandat ou valeur vénale du bien en cas de viager :

Parking / Box / Caves :	3.500,00 euros (forfaitaire)
Maison / Appartement :	
- Jusqu'à 130.000€	10% avec un minimum de 8.000€
- Supérieur à 130.000€ et égal à 150.000€	14.000,00 euros (Forfaitaire)
- Supérieur à 150.000€ et égal à 180.000€	15.000,00 euros (Forfaitaire)
- Supérieur à 180.000€ et égal à 250.000€	16.000,00 euros (Forfaitaire)
- Supérieur à 250.000€ et égal à 360.000€	6,50 %
- Supérieur à 360.000€	6%
Terrain :	
- Jusqu'à 130.000€	10% avec un minimum de 8.000€
- Supérieur à 130.000€ et égal à 160.000€	14.000,00 euros (Forfaitaire)
- Supérieur à 160.000€ et égal à 180.000€	15.000,00 euros (Forfaitaire)
- Supérieur à 180.000€ et égal à 200.000€	16.000,00 euros (Forfaitaire)
- Supérieur à 200.000€	7%

Rédaction d'acte:

(Honoraires **TTC** à la charge du **demandeur**)

- Rédaction du compromis de vente seul : **500 euros** (Inclus dans nos honoraires en cas de vente par l'agence)

HONORAIRES SUR PRESTATIONS CONCERNANT LES TRANSACTION EN IMMOBILIER COMMERCIAL

(Fonds de commerce, droit au bail, murs, bureaux et entrepôts)

(Honoraires **TTC** à la charge du vendeur, exception faite pour les biens issus de succession où les honoraires sont à la charge de l'acquéreur)

- Inférieur ou égal à 150.000 euros	12.000,00 euros (forfaitaire)
- Supérieur à 150.000 euros	8,00 %

BAREME HONORAIRES APPLICABLE au 1er novembre 2013 (MISE à JOUR au 1er Septembre 2023)

La délivrance d'une note est obligatoire